



Paris, le 9 décembre 2010

APRES LA MOBILISATION SUR LES RETRAITES, LE MOUVEMENT SOCIAL CONTINUE

Malgré l'immense mobilisation contre la réforme des retraites, la loi a été votée et promulguée dans un temps record. En dépit de cela, les possibilités de luttes syndicales et collectives en sortent renforcées. En effet, cette lutte a reçu le soutien d'une grande majorité de la population et s'est traduite par une multiplicité des formes d'actions marquées par une forte détermination à contrer ce projet. Ce passage en force n'a pas entamé la combativité de tous ceux qui refusent la politique brutale d'un gouvernement qui n'a cessé de promouvoir une politique de régression sociale en donnant des gages aux marchés financiers. Il est à noter que des mobilisations identiques ont eu lieu en Europe pour refuser de payer les conséquences de la crise du capitalisme.

Les personnels de la PJJ, à l'appel du SNPES-PJJ/FSU, ont largement participé à ce mouvement au travers des manifestations, d'actions interprofessionnelles et de grèves, reconduites dans plusieurs départements.

En dépit de l'acharnement du gouvernement à écraser le mouvement social, celui-ci n'a pas été défait. C'est pourquoi cette force reste intacte pour les mobilisations futures concernant la défense des services publics, de la protection sociale, de l'emploi et des salaires.

A la PJJ, les sujets de mécontentement sont nombreux, ils ont contribué à la mobilisation des personnels. Le sentiment collectif de ne pas avoir lâché prise sera un encouragement pour résister sur les questions spécifiques à la PJJ.

Le 14 octobre, à l'initiative du gouvernement, se tenaient les Assises Nationales sur la prévention de la délinquance juvénile organisées par Jean- Marie BOCKEL. Le rapport, issu de ces Assises, aux accents xénophobes et islamophobes, stigmatise les familles et les jeunes issus des quartiers populaires et de l'immigration. Il est hautement significatif de l'idéologie et de la politique gouvernementale qui ignorent volontairement le contexte d'aggravation de la précarité et de la pauvreté et qui, une fois de plus confond prédiction et prévention de la délinquance. Ainsi, nous ne pouvons que nous inquiéter du projet de réforme de l'ordonnance de 45 sur lequel le ministère et la direction de la PJJ continuent de travailler.

C'est à partir de cette même approche que les Etablissements de Réinsertion Scolaire ont été créés à la va-vite pour répondre à une commande de Nicolas Sarkozy. Ce qui était prévisible est arrivé. Des élèves en difficulté, mis à l'écart et relégués comme au temps des maisons de correction, se sont révoltés, notamment à Craon où des adolescents originaires du département de Seine Saint Denis avaient été placés. Pourtant, la direction de la PJJ, obéissant aux injonctions du gouvernement et en contradiction avec sa politique de recentrage au pénal, met à disposition des personnels pour compléter les équipes de ces établissements.

Sur fond d'une politique qui persiste à traiter la jeunesse en difficulté comme une classe dangereuse, la direction de la PJJ se félicite de l'aboutissement du PSN 2008/2011, elle met en avant le zèle dont elle a fait preuve pour transformer les missions et appliquer la RGPP, prétendant ainsi, échapper à la vague de la RGPP2. Le budget 2011 démontre exactement le contraire. La transformation des missions et les coupes sombres en matière de budget et de postes va se poursuivre.

Les autocongratulations de la direction de la PJJ ont quelque chose d'indécent face à une réalité qui a touché et continue de toucher, en premier lieu, les personnels administratifs et ouvriers. La réduction drastique des postes a entraîné une dégradation profonde de leurs conditions de travail et une négation de leur place dans l'institution. Celle-ci leur permettait de contribuer à l'accueil et à la prise en charge des mineurs. Aujourd'hui, le travail des adjoints techniques risque d'être de plus en plus externalisé et la fonction des adjoints administratifs, au sein des équipes éducatives, est réduite à une fonction uniquement gestionnaire au service de la direction. De plus, le transfert sur les unités ou services éducatifs des mandaterments financiers directement vers les plates-formes modifie et accroît la charge de travail des personnels administratifs.

Dans le même temps, nous assistons à un renforcement de la chaîne hiérarchique qui place les RUE en première ligne et les laisse seuls face aux difficultés et questionnements des équipes tandis que les directeurs de service sont encouragés à s'en éloigner pour occuper des fonctions de représentation.

Par ailleurs, le budget 2011 de la PJJ est en baisse alors que celui du ministère augmente de 4,5%. Hors la masse salariale qui n'augmentera pas vu le gel du point d'indice, le budget de la PJJ diminue en réalité de 6% par rapport à 2010. En termes d'emploi, cela se solde par une diminution de 140 ETP. Ce sont deux départs à la retraite sur trois qui ne seront pas remplacés à la PJJ.

Le budget 2011 se traduit, aussi, par un régime indemnitaire inégalitaire et injuste. Il ne bénéficie qu'aux éducateurs (MO, Insertion) en excluant tous les autres corps. D'autre part, une circulaire de la directrice adjointe de la PJJ instaure une politique de gestion des agents non titulaires inadmissible. En effet, elle préconise le non renouvellement des contrats au-delà de six ans afin d'éviter la transformation des CDD en CDI, ce qui est contraire aux usages dans la Fonction Publique.

Ce plan de rigueur confirme également l'absence de recrutement de professeurs techniques, d'assistants de services sociaux et la pauvreté de celui des psychologues. Le projet de suppression du temps FIR de ces derniers personnels s'inscrit également dans, ce que l'on appelle en langage technocratique, l'optimisation des moyens.

Or, ces économies n'aboutissent ni à l'efficacité ni à l'amélioration du service public mais à une aggravation massive des conditions de travail et de prise en charge des mineurs.

Il reste un an à la direction de la PJJ pour finaliser un plan de transformation profonde du modèle organisationnel et des missions de notre institution. La refonte de la carte administrative est achevée, l'infrastructure administrative et technique est en passe d'être démantelée et les principaux axes du PSN concernant les missions sont désormais en application : le passage au 100% pénal, l'action éducative structurée par les activités de jour et son corollaire, la destruction du dispositif d'insertion ainsi que celle de la prise en charge éducative en hébergement. A ce sujet, on assiste à une nette dégradation des conditions de travail quotidiennes dans les foyers. L'apport de postes supplémentaires destinés à couvrir les nuits sert, en réalité, à mettre en place le DAA. Les tentatives d'extension du cahier des charges des CEF aux EPE aggraveraient encore davantage cette situation en réduisant le travail éducatif à une simple mission de surveillance et de contrôle des jeunes accueillis. Ce dévoiement de la mission éducative génère des relations entre les professionnels et les jeunes marquées par des rapports de force favorisant les phénomènes de violence. C'est pourquoi, contrairement aux affirmations hâtives relayées par la direction de la PJJ : oui, l'instauration des CEF et la généralisation de ce modèle continuent à faire débat. Le récent rapport du Contrôleur Général des lieux de privation des libertés vient de le confirmer.

Avant la révision des normes de travail en milieu ouvert, l'ultime réforme du PSN concerne l'IOE, dorénavant remplacée par la MJIE. Cette nouvelle mesure, modulable dans sa durée et dans son contenu met en cause le travail relationnel avec le jeune et sa famille tandis que la suppression du temps FIR et la disparition prévisible de la présence des ASS au sein des équipes éducatives vide la pluridisciplinarité de son contenu. Avec la remise en cause du temps FIR des psychologues, ce sont tous les espaces de distanciation pour tous les personnels qui sont disqualifiés au profit d'un contact avec les jeunes qui se réduit, de fait, à un « faire avec » permanent et systématique. Aujourd'hui, c'est le temps FIR des psychologues qui est attaqué et demain ce seront les normes pour tous les personnels. En effet, que vaudra la norme de 25 jeunes pour les éducateurs, lorsqu'il faudra prendre sans délais toutes les situations, tel qu'il est indiqué dans la circulaire sur la MJIE et préconisé dans le rapport BOCKEL ?

La CAN considère que la réorganisation des services et des missions à la PJJ fait peser des menaces importantes sur de nombreux personnels :

- Le nombre de personnels administratifs risque encore de diminuer avec le projet de supprimer le rôle des directions territoriales dans la gestion administrative des personnels.

- Les postes d'adjoints techniques, tant en cuisine qu'en entretien, sont de plus en plus supprimés au détriment de leurs conditions de travail et de la prise en charge des jeunes.

- La mise en place de la MJIE risque de s'accompagner de la suppression de nombreux postes d'ASS en renvoyant vers les éducateurs l'intervention sociale dans cette nouvelle mesure.

- Le devenir du corps des PT à la PJJ ne fait à l'heure actuelle l'objet d'aucune proposition alors que son existence est toujours remise en cause avec la suppression massive des services d'insertion.

- Les orientations concernant la politique de santé à la PJJ ont déjà transformé les missions des infirmiers et le projet de fusion de leur statut dans celui de la Fonction Publique d'Etat laisse envisager des régressions dans leur carrière.

- L'extinction du corps des ATE prévue par l'administration pour fin 2012 risque de laisser sans solution de reclassement adapté (éducateur, adjoint technique ou administratif) certains de ces personnels du fait du refus de mise en place d'un protocole général.

- L'emploi des contractuels qui servent de variable d'ajustement est géré par la centrale à la limite de l'illégalité et n'est organisé qu'en fonction d'impératifs budgétaires.

La CAN :

- **Mandate le Bureau National pour organiser la défense des différents corps menacés par la réorganisation des services et des missions : adjoints techniques, assistants de service social, professeurs techniques, infirmiers.**
- **Exige le renforcement des personnels administratifs dans les services pour accomplir les tâches habituelles (accueil, secrétariat) et les tâches supplémentaires imposées (gestion directe).**
- **Demande à repousser au-delà de fin 2012 le projet d'extinction du corps des ATE afin de permettre de reclasser tous ces personnels dans des conditions satisfaisantes.**
- **Appelle également à porter auprès de la FSU la nécessité d'une lutte d'ampleur pour obtenir la titularisation de tous les contractuels de la Fonction Publique. Parallèlement, elle appelle à développer dans toutes les régions les CCP pour y défendre les conditions de travail et d'emploi des contractuels : formation à l'entrée, progression dans les salaires, critères objectifs de fin de contrat.**

La CAN, persuadée que les conditions de travail des personnels et la dénaturation des missions éducatives sont intimement liées, s'engage à continuer le débat professionnel concernant les prises en charge basées sur la contention et l'enfermement des mineurs.

La CAN :

- **Appelle à mener la campagne pour la défense de la mission éducative de l'hébergement et de ses personnels.**
- **Exige que les postes des personnels mis à disposition dans les ERS soient systématiquement remplacés.**
- **S'oppose à la suppression du temps FIR des psychologues et à la multiplication des compléments de service pour eux et pour les assistants de service social.**
- **Appelle les personnels à prendre contact avec les magistrats pour qu'ils continuent à prendre des mesures d'IOE tant que la circulaire sur les IOE du 18 /12/96 n'est pas abrogée.**
- **Appelle les personnels à résister aux pressions qui visent à faire exécuter sans délai les mesures et à transformer les normes. Dans le même ordre d'idées, elle appelle à résister pour maintenir l'espace collectif de l'équipe pour déterminer les priorités d'attribution des mesures.**